

Fiche synthétique de présentation en CSAL FS du plan de transition de la DGFIP 63 (23-25)



La DGFIP s'est doté d'un plan de transition qui a été décliné en local dès lors que la majorité des mesures nationales sont déclinées à ce niveau. De plus, il a été mis en évidence que le niveau local était un niveau particulièrement pertinent pour agir.

- [Circulaires PM du 25 février 2020 et du 21 novembre 2023](#)

Pour rappel, la démarche EcoFiP s'inscrit dans le dispositif « Bercy Vert » et plus généralement dans le cadre des engagements pris par l'État pour des services publics écoresponsables issus de la circulaire du 25 février 2020 et de celle du 21 novembre 2023.

La 1ère circulaire porte sur 20 engagements répartis en 6 domaines. La 2nde comporte 15 engagements pour la transformation écologique de l'État, bâtie autour de cinq enjeux environnementaux.

Ces enjeux concernent des :

- mesures transverses : former les agents à la transition écologique, suivre les émissions de gaz à effet de serre de l'État et respecter la trajectoire de décarbonation,
- mieux se déplacer : réduire et verdir les déplacements domicile travail, réduire les déplacements aériens, verdir la flotte automobile
- mieux produire et mieux consommer : acheter des produits plus durables, développer le numérique écoresponsable,
- mieux se nourrir : réduire le gaspillage alimentaire, développer une offre végétarienne...
- mieux gérer les bâtiments de l'État : mesurer et réduire les consommations énergétiques, réduire l'empreinte environnementale des bâtiments,
- mieux protéger et valoriser nos écosystèmes : renforcer la gestion durable des espaces, préserver la ressource en eau.

- [Bilan « Gaz à effets de serre » de la DGFIP](#)

Dans le cadre du BEGES de la DGFIP, les 2 plus postes d'émission de CO2 les plus significatifs à la DGFIP sont les déplacements et les achats. Ces données sont donc tout particulièrement à prendre en compte dans le ciblage des actions attendues.



- [Organisation du plan de transition](#)

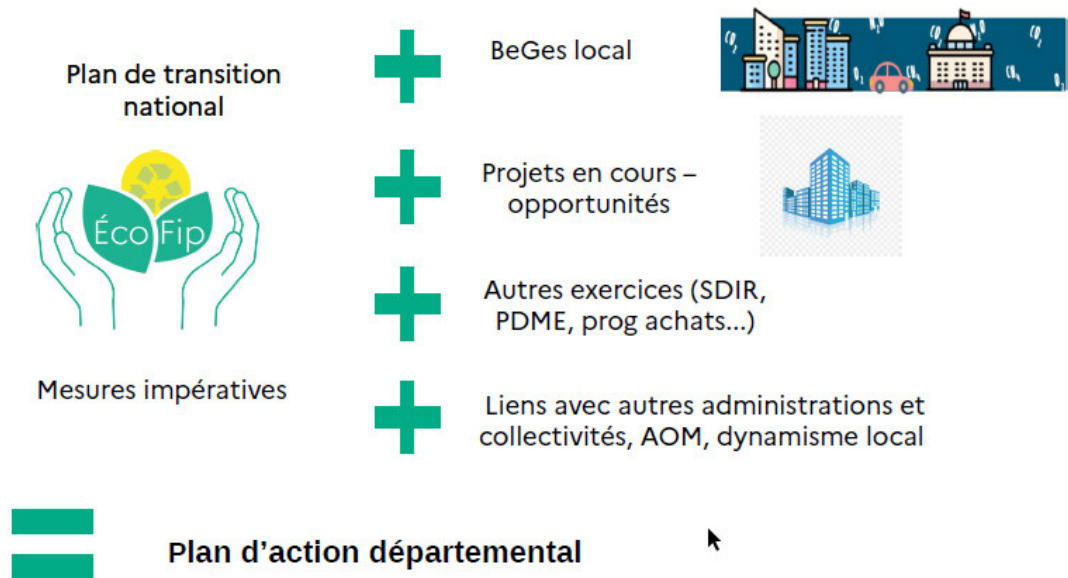
Le plan de transition environnementale est organisé autour de 6 axes :

- 1° - le pilotage et la gouvernance ;
- 2° - l'animation et la sensibilisation ;
- 3° - la mobilité ;
- 4° - les bâtiments ;
- 5° - les achats ;
- 6° - le numérique.

S'agissant des axes n°1 et 2, ces 2 axes sont principalement portés au niveau central avec des actions de communication en local.

S'agissant du poste numérique, les principales actions concernent le SI, au niveau local, l'attention sera plutôt portée sur les usages.

Le plan local de transition : 39 axes retenus



Les axes retenus pour la ddfip 63 ont trait (cf annexe) :

- à l'animation et la sensibilisation afin de susciter l'adhésion durable des agents,
- à la mobilité : avec par exemple la réalisation de plan de mobilité employeur, le verdissement de la flotte automobile, encourager le covoiturage,
- aux bâtiments : avec par exemple améliorer la performance énergétique de nos bâtiments, adapter les bâtiments aux nouveaux usages, végétaliser les sites, optimiser la régulation des températures
- aux achats : à titre d'exemples renforcer la formation des acheteurs, accroître le recyclage, mieux gérer les stocks pour diminuer les livraisons, favoriser la dématérialisation